



POINT CSE

Suite à l'instance CSE du 28 mars 2024

Déclaration SNU

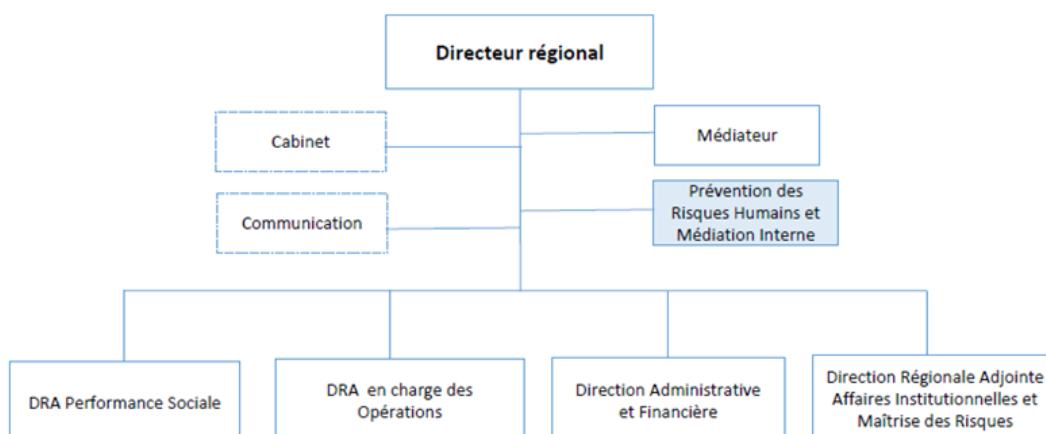
1 Alerte sur France travail

Alerte attentat, cyber attaque, montée des agressions à l'accueil (ex : Belle de mai avec intervention des forces de l'ordre). Comme si cela ne suffisait pas un énième durcissement sur les conditions d'accès aux allocations chômage (réduction de la durée d'indemnisation, réduction de la durée de l'allocation pour les seniors, mise en place de la dégressivité...) va sans aucun doute améliorer notre rapport aux usagers (sic). Le gouvernement sans se soucier de la situation sociale et d'une croissance atone (prévision d'augmentation du chômage et de la pauvreté en 2024) déclare avec un cynisme absolu régler les problèmes de déficit budgétaire en tapant sur les plus faibles. La négociation n'est pas terminée, mais elle n'augure rien de bon.

2 Renforcement du service prévention

Création d'un service Prévention des Risques Humains et Médiation Interne :

- Rattaché au Directeur régional, ce service vise à faciliter la prévention, la détection et le traitement des risques humains qui peuvent affecter la santé des collaborateurs et/ou la qualité de vie au travail et/ou du service à rendre à nos usagers : conflits internes ou externes, problèmes à l'accueil, discrimination, suspicion de harcèlement. Son champ s'étend aux prestataires.
- Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire qui permet un diagnostic global des situations. Cette équipe active en tant que de besoin les services et directions concernées par la résolution des problèmes : managers, gestion des ressources humaines, sécurité des personnes et des biens.
- Il réalise des actions de médiation interne et vise (comme le médiateur institutionnel) à réduire le nombre d'irritants au sein de France Travail et vis-à-vis du public.
- Il est composé d'un chef de service, d'un psychologue, d'un juriste, d'un ou deux médiateurs et d'une personne en appui.



L'établissement anticipe les thématiques auxquelles sont confrontés tous les agents que nous avons listés dans notre déclaration et renforce le service en créant une équipe pluri disciplinaire (psychologue, médiateur etc.). A suivre.

3 évolutions d'organigramme de la Direction Régionale : projet de création d'une Direction Territoriale des Alpes de Haute-Provence.

Nous savons que cette décision est imposée par la direction générale. Elle est en contradiction avec l'épisode précédent et la suppression d'un poste de responsable de site (Istres Miramas) avec fusion du site en une seule entité. Les grandes manœuvres sur l'encadrement continuent avec son lot de contradictions, tout se fait à **ISO** effectif.

4 Cyber attaque – Information à date

Notre établissement a été victime d'une cyber attaque après celles sur les hôpitaux publics, l'éducation nationale...la liste n'est pas exhaustive. Il en résulte un message envoyé aux citoyens : aucune donnée n'est sécurisée et ce n'est pas le discours d'une pseudo protection qui va rassurer. Quarante millions (cela remonte à 20 ans) de données siphonnées qui d'après la presse sont en vente sur le dark net. Pour le coup à suivre.

5 Information sur le nouvel outil de gestion de crise et déclaration des évènements graves : Easyliance

Alarme tilt est remplacé par Easyliance

Afin de **gérer les crises et réduire l'exposition aux risques de son personnel** lors d'évènements graves (attentat, catastrophe naturelle ou technologique, ...), la DMRS (Direction du Management des Risques, Sûreté, Sécurité) a mis à disposition en 2018 l'outil de gestion de crise AlarmTILT auprès de son réseau (CGC, équipes sûreté/sécurité) ainsi qu'aux ELD et responsables de site.

Afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs, la solution Easyliance a été retenue pour remplacer AlarmTILT. Les **objectifs** sont :

- Remplacer l'outil AlarmTILT
- Déployer un outil performant, simple, accessible et intuitif
- Remonter les évènements graves aux bons interlocuteurs
- Piloter et gérer les crises de manière sécurisée

Une **Analyse d'Impact relative à la Protection des Données (AIPD)** a été instruite.

FONCTIONNALITÉS DE L'OUTIL

Evènement grave

Rappel de la définition : Accident ou incident touchant gravement à l'intégrité physique ou morale des personnes ; indisponibilité des services ou du SI supérieure à une journée ; évènement pouvant avoir un impact médiatique négatif ; évènement pouvant engager la responsabilité juridique de France Travail ; évènement pouvant avoir un impact financier important ; crise chez un partenaire ou un prestataire stratégique ; évènement dangereux externe à France Travail (technologique, naturel, sanitaire, de sûreté...)

Qui peut le déclarer ?

- Responsables de site (dont DAFT/DT),
- ELD, DTD
- Cadres dirigeants

Qui reçoit l'information pour appui et traitement ?

- Le correspondant gestion de crise
- Le responsable régional sûreté et sécurité

Les CGC et RRS peuvent échanger via Easyliance avec le déclarant.
Les consignes « A faire » / « A ne pas faire » en fonction du type d'évènement seront accessibles via Easyliance par le déclarant

Hélas visiblement on prépare l'avenir ! A vivre !

5 Information sur l'évolution des dispositifs FSE

Nous avons alerté la direction sur l'avenir de ces dispositifs et la difficulté liée à leur changement incessant. Le financement FSE n' y échappe pas.

Evolution des dispositifs FSE

Dans le cadre des échanges avec le FSE, les modalités de financement des différents dispositifs sont harmonisées (financement à 53% suite à l'arrêt du financement REACT EU) impactant à la baisse les moyens mobilisés sur l'AIJ et le GLO.

Par conséquent, nous envisageons de réallouer une partie de nos ressources FSE AIJ afin de les redéployer vers des missions d'accompagnement des publics RSA ou GLOBAL.

Chaque territoire est en cours d'analyse des portefeuilles pour identifier les agences sur lesquelles ces redéploiements sont pertinents et possibles. Pour ce faire, les territoires analysent plusieurs éléments :

- Les besoins des publics jeunes
- Les capacités de redéploiement au regard des tailles de portefeuilles AIJ et CEJ
- Les capacités d'accueil au sein des Missions locales en accompagnement CEJ

Dès lors, au maximum, une vingtaine de conseillers AIJ pourraient être concernés par un changement d'activité. Les conseillers dont la mission a été prolongée jusqu'au 30 avril seront prioritairement concernés par ce potentiel changement.

Les Equipes Locales de Direction assureront, dès le début du mois d'avril, un échange avec les conseillers concernés qui se verront proposer de prendre en charge :

- un accompagnement FSE RSA dans les agences concernées par l'expérimentation ARSA,
- un accompagnement GLOBAL,
- une autre modalité de suivi et d'accompagnement.



Evolution des financements FSE

Suite au réajustement à la baisse de la compensation financière FSE suite à l'arrêt des financements REACT EU, notre budget CDD est révisé à la baisse pour l'année 2024 pour un financement global de 53% des ETP consacrés aux dispositifs FSE (Equip'Emploi, Equip'Recrut, CEJ, AIJ, GLO).

Notre compensation CDD FSE était en 2023 de 194,85 ETPT. Elle est de 177,44 ETPT en 2024, soit une baisse de 17,51 ETPT (-9%).

Cette baisse sera prise en compte au travers de deux actions :

- Maîtriser et piloter l'enveloppe CDD FSE : à date, nous avons la possibilité de supporter une partie de la baisse au regard du niveau d'engagement de l'enveloppe globale.
- Identifier les CDD de compensation dont le terme est proche. Pour rappel, 17 CDD de compensation AIJ ont été prolongés sur 4 mois dans l'attente de stabilisation des informations. Les CDD concernés seront ainsi concernés par le réajustement à la baisse.

En pratique, l'identification des CDD concernés est en cours, afin qu'ils soient informés et accompagnés par les ELD dès le début du mois d'avril.

Le document est clair il parle de la réduction du dispositif et donc de la suppression de 17 postes de CDD lié à des lettres missions. Transfert de fond sur le financement AIJ sur le RSA.

6 ASC : (Vous avez reçu le détail des prestations dans le Flash ASC SNU)

Les Journée à thème billetterie, voyage

NPPV CGC ABST UNSA Pour 20

ETCL Carte de réduction

15 POUR 11 Contre CGC UNSA FO

. Vote de 500 000 euros pour les prestations collectives sur l'année 2025

15 pour (majorité de gestion SNU CGT SNAP) Contre FO ABST CGC et UNSA



A bientôt pour un nouveau « POINT CSE » avec le SNU !

N'hésitez pas à nous faire part de vos expériences, questions...

par mail : syndicat.snu-paca@pole-emploi.fr,

afin que nous puissions porter votre voix

Pour plus d'info CONTACTEZ nos élus SNU CSE :

**Virginie Surgis, Sébastien Demaries, Naima Aissaoui, Olivier Peyron
Jeannine Ruggieri ,Gérald Cornillad, Carole Toussaint, Frederic Hermann**

Eric Almagro Représentant Syndical.